



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stations de montagne

Question orale n° 670

Texte de la question

Mme Sophie Dion attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur la politique en faveur du tourisme que le Président de la République a placé au rang de grande cause nationale pour l'année 2014. La montagne française est la première destination touristique mondiale l'hiver en termes de journées skieurs (plus de 50 millions par an et 70 millions de nuitées) devant les États-unis et l'Autriche, grâce à la variété et la qualité de son domaine skiable, parmi lesquelles figurent les stations de ski de renommée internationale du pays du Mont-Blanc et celles de la vallée du Giffre. Pour maintenir ce niveau d'excellence et accueillir de nouvelles clientèles, il convient d'impulser une nouvelle dynamique axée, notamment : sur la préservation des capacités d'investissements des communes touristiques ; sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs et l'adaptation des normes pour l'hôtellerie indépendante ; sur la formation aux métiers du tourisme ; sur l'amélioration de l'accueil en favorisant le déploiement du haut débit et du très haut-débit ; sur la promotion de la montagne tout au long de l'année y compris en été ; sur la valorisation de l'agro-tourisme ; sur la promotion des événements sportifs en lien avec la montagne ainsi que celle des classes de neige et de découverte et sur la question essentielle de la fixation des vacances scolaires. À la lumière des propositions formulées par les acteurs du tourisme de montagne dans le cadre des assises du tourisme, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour adapter et diversifier l'offre touristique de la montagne française.

Texte de la réponse

POLITIQUE EN FAVEUR DU TOURISME DE MONTAGNE

M. le président. La parole est à Mme Sophie Dion, pour exposer sa question, n° 670, relative à la politique en faveur du tourisme de montagne.

Mme Sophie Dion. Vous le savez, madame la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, la France est la première destination touristique au monde pour la montagne. Les stations de renommée internationale du pays du Mont-Blanc et de la vallée du Giffre en sont un emblème extraordinaire. Or nous constatons aujourd'hui une baisse de la fréquentation de près de 4 % par rapport à l'hiver dernier, liée notamment à l'augmentation de la TVA et des diverses charges financières pesant sur les ménages ainsi qu'à l'impact du calendrier scolaire. Sur ce dernier point, il faut savoir que le décalage d'une semaine de vacances au printemps a réduit de 70 % la fréquentation des domaines skiables.

C'est grave pour le maintien et le développement de l'activité économique de nos territoires de montagne, c'est grave pour l'emploi, c'est grave encore pour notre économie tout entière car, par nature, on le sait, nos montagnes ne sont pas délocalisables.

L'offre touristique dont nous disposons est une chance qui nécessite de faire preuve de toujours plus de

créativité face à une clientèle aux aspirations nouvelles et à un marché qui s'ouvre toujours davantage. En rattachant l'économie touristique au ministère des affaires étrangères, le Gouvernement a fait de la promotion de la destination France à l'étranger une priorité. Or, si nous voulons conserver et conforter cette première place, que les États-Unis entendent nous ravir en y mettant des moyens considérables, il nous faut répondre de manière pertinente aux attentes de la clientèle étrangère mais aussi, naturellement, française.

Pour impulser une nouvelle dynamique, tous les acteurs du tourisme et de la montagne se sont mobilisés de manière concertée et ont élaboré à l'occasion des assises du tourisme plus d'une cinquantaine de propositions, parmi lesquelles la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, la préservation des capacités d'investissement des communes touristiques, en prenant notamment en compte la population touristique pour le calcul du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, l'amélioration de l'accueil en favorisant le déploiement du haut débit et du très haut débit et en renforçant la formation aux métiers du tourisme, la promotion des événements sportifs en lien avec la montagne, la promotion de la montagne, le développement des classes de neige et de découverte et, enfin, naturellement, la révision nécessaire du calendrier scolaire.

Quelle est, madame la secrétaire d'État, votre position sur ces propositions, que je soutiens en tant qu'élue d'une circonscription de montagne et présidente du groupe « montagne » à l'Assemblée nationale, et dans quels délais comptez-vous mettre en œuvre les conclusions des assises du tourisme ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

Mme Fleur Pellerin, *secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger*. Comme vous l'avez justement rappelé, madame la députée, le Président de la République a fait du tourisme une priorité nationale lors de la conférence des ambassadeurs de 2013.

Le tourisme représente plus de 7 % du PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects. C'est un secteur crucial pour notre économie, et nous ne devons pas nous reposer sur les acquis d'une filière d'excellence, qui a fait de la France la première destination mondiale, tout particulièrement pour la montagne. En 2013, par exemple, les stations d'altitude ont totalisé près de 7 milliards d'euros de retombées économiques et représenté 120 000 emplois. L'impact est très important car, en moyenne, pour un euro investi dans un forfait, six euros sont dépensés dans la station.

C'est la raison pour laquelle des assises du tourisme ont été organisées depuis le mois de novembre 2013 afin de mener une réflexion globale sur le tourisme et sur les moyens de redonner tout le dynamisme possible à ce secteur.

Les territoires de montagne ont souvent été au cœur des discussions sur la diversification de l'offre, la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, la question des saisonniers, de l'accès de tous aux vacances ou encore de l'attractivité de la France auprès des touristes étrangers.

Plusieurs initiatives ou solutions ont déjà été prises ou impulsées par le Gouvernement en faveur des territoires de montagne, notamment le plan très haut débit ou les villages connectés que j'avais mis en place dans le cadre de mes précédentes fonctions.

Sans vouloir dévoiler ce que seront les annonces de sortie des assises du tourisme, qui seront conclues le 19 juin prochain, je peux vous indiquer que plusieurs mesures fortes visant à renforcer l'attractivité des territoires de montagne seront mises en place. Je voudrais que soit reconnue toute l'excellence de la montagne au sein d'un pôle regroupant tous les acteurs afin de mieux promouvoir notre offre à l'international mais aussi en France. J'ai pu constater à l'occasion de mes premiers déplacements qu'il y avait une forte appétence d'un certain nombre de pays pour que la France vienne les aider à structurer une filière touristique de montagne.

Au-delà de la promotion, il faut que nous mettions en place des outils et solutions pour accompagner la diversification de l'offre et l'allongement des saisons. Depuis ma nomination, je rencontre de nombreux investisseurs, opérateurs, acteurs et syndicats professionnels de la montagne afin d'accompagner des projets touristiques dans ces territoires. Le calendrier scolaire est effectivement une question que j'ai abordée pas plus tard qu'hier avec des syndicats intéressés à cette question.

Les expérimentations menées par la Caisse des dépôts et consignations et la Compagnie des Alpes pour la réhabilitation de certaines stations pourraient être étendues à d'autres stations des Alpes ou des Pyrénées. Des contrats de destination ont été initiés dans le massif des Vosges et en Midi-Pyrénées et devraient bientôt pouvoir être signés.

D'autres projets, enfin, sont en cours. Permettez-moi d'en citer quelques-uns. L'État, via Atout France, accompagne la démarche initiée lors du salon Grand ski 2014 sur Le Printemps du ski. Une étude de clientèle et de positionnement est lancée avec l'ensemble des acteurs. Elle pourrait déboucher sur des actions collectives de promotion et de communication à partir du second semestre de 2014.

Par ailleurs, vous savez sans doute que des travaux sont en cours dans le cadre des assises du tourisme avec mes collègues du travail et de l'éducation nationale sur la question très importante des formations professionnelles.

Au-delà des assises, car ce ne sont qu'une première étape, soyez assurée madame la députée, de mon entière mobilisation pour les territoires de montagne.

M. le président. La parole est à Mme Sophie Dion.

Mme Sophie Dion. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, pour l'ensemble de ces précisions. Je suis contente de voir que vous avez compris à quel point le tourisme était un enjeu non seulement pour les territoires de montagne mais aussi et surtout sur le plan national puisqu'il y a effectivement une retombée considérable sur les investissements. Je me réjouis que vous ayez pris ce sujet à bras-le-corps, mais il y a urgence et j'espère que les mesures seront prises assez rapidement.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Dion](#)

Circonscription : Haute-Savoie (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 670

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 3934

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2014](#), page 3525

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mai 2014](#)